

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DEPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Juillet

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 juin

#### Interpellation de M. Pichon

M. Pichon demande à interpellier le gouvernement sur les incidents qui se sont produits, le 21 juin, à l'audience du tribunal correctionnel de la Seine.

M. Thévenet, garde des sceaux, est aux ordres de la Chambre.

M. Pichon rappelle les faits qui se sont passés à l'audience du 21 juin. Il donne lecture de la lettre qui a été lue à l'audience correctionnelle. Il demande au gouvernement si son intention n'est pas d'exercer des poursuites contre les auteurs de cette lettre.

M. Thévenet, garde des sceaux, répond. Il explique qu'étant avocat, il a reçu la visite des parents de Jacques Meyer, qui l'ont prié de se charger de sa défense. Il a répondu qu'il ne l'accepterait que s'il en était chargé d'office par le bâtonnier de l'ordre. Il estimait en effet, que, dans ces conditions, un avocat ne peut refuser son concours à un prévenu. (Très bien! très bien!)

C'est à ce moment qu'il a été nommé garde des sceaux. Les journaux hostiles, au lieu de le représenter comme l'avocat de Jacques Meyer, l'ont représenté comme son ami et ont confirmé qu'il empêcherait l'extradition. La vérité, c'est qu'en arrivant à la chancellerie, il y a trouvé le dossier de l'extradition et qu'il y a fait donner suite. (Applaudissements.)

Le garde des sceaux arrive à l'objet de l'interpellation de M. Pichon.

D'après les pièces mêmes du dossier, dit le ministre, on a saisi le 18 mai, chez la mère de Jacques Meyer, une correspondance composée de dix pièces. La lettre lue à l'audience par M. Strauss figurait parmi ces pièces. Pour l'apprécier complètement, il faut la rapprocher du numéro de la Cocarde qui contenait en grosses lettres, à la place des annonces : « Lire prochainement les révélations sur Allmayr et Rouvier, et sur Jacques Meyer et Thevenet. » (On rit.)

Que disait cette lettre lue par M. Strauss, avocat de Jacques Meyer? On sait, continue M. Thévenet, quelles propositions elle contenait à l'adresse du condamné alors détenu. On lui demandait de fournir, et au besoin de fabriquer, des pièces et des dossiers contre les membres du cabinet républicain actuel. Or, cette lettre n'est pas un document isolé. Depuis la condamnation, les dix autres saisies chez la mère de Jacques Meyer appartiennent à la publicité.

M. Thévenet entame la lecture de ces lettres qui figurent au dossier. Elles établissent d'une façon accablante les infâmes propositions faites à Jacques Meyer.

M. Paul de Cassagnac s'écrie : Tout cela est un dossier fabriqué. (Agitation.)

M. Thévenet donne lecture de la lettre qui raconte la visite de M. de Westyne, avec ces mots : On n'a pas idée d'un pareil toupet. Le mépris de ces gens-là pour toute espèce de vergogne est incommensurable. (Applaudissements à gauche. Interruptions à droite.)

M. Paul de Cassagnac. — C'est un homme condamné à un an pour vol qui parle ainsi.

M. Thévenet continue la lecture de ce document : « Devant la proposition qu'on me faisait de livrer des pièces compromettantes ou d'en fabriquer, écrit Jacques Meyer, la moutarde m'a monté au nez et j'ai interpellé le camarade un peu crûment, en lui disant qu'il s'était chargé là d'une fichue commission. (Interruptions à droite.)

M. Thévenet s'adressant à la droite. — Je ne comprends pas vos interruptions. Vous avez imprimé dans vos journaux toutes ces diffamations; vous, Monsieur de Cassagnac, vous m'avez tous les jours injurié et diffamé dans l'Autorité. (Très bien! à gauche.)

M. de Cassagnac. — J'ai dit que vous aviez été le complice de Jacques Meyer et je le répète. (Agitation. Cris : A l'ordre!)

Le président déclare qu'il a mal entendu et invite M. de Cassagnac à répéter ou à retirer ses paroles. (Bruit.)

M. de Cassagnac. — Du moment que j'ai le choix, mon devoir est nettement tracé. (Bruit à gauche.) Et M. de Cassagnac répète que le garde des sceaux a été complice d'un voleur. (Tumulte prolongé.)

M. Méline dit qu'il va consulter la Chambre sur la censure avec exclusion temporaire.

Elle est votée à une grande majorité.

M. de Cassagnac se lève et sort de la salle des séances, suivi d'un certain nombre de ses collègues de la droite.

Le calme se rétablit et la lecture des documents continue.

M. Thévenet conclut en disant : Je me suis borné à donner lecture à la Chambre des documents officiels existant au dossier. Je n'ai prononcé aucun nom autre que ceux contenus dans la correspondance. Je laisse à la Chambre et au pays le soin d'en tirer la conclusion et d'apprécier la moralité de pareils procédés. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Maillet vient déclarer qu'il ne s'intéresse à aucun des individus qui viennent d'être mis en cause, mais que les documents dont il a été donné lecture ont dû être fabriqués après coup. (Exclamations et rumeurs.)

M. Andrieux dit que le garde des sceaux a pris le pays pour juge des faits qu'il vient de révéler. M. le garde des sceaux doit aller plus loin, dit l'orateur. Personne en cette matière n'a le droit de grâce. Ces faits tombent évidemment sous le coup de la loi et l'indulgence n'est pas de mise à leur égard. Le devoir du ministre de la justice est donc de saisir immédiatement M. le procureur général de cette affaire.

— Des poursuites seront exercées, répond M. Thévenet, si la possibilité légale est reconnue.

Ce fut au tour de Louis de la considérer avec étonnement.

Elle continua avec le même enjouement :

— Que voulez-vous, sire ? Moi aussi, j'ai été touchée par la grâce. M. Bourdaloue, M. Bossuet, possèdent un tel talent de persuasion, et M. de Montausier tient avec tant d'autorité le langage de l'honnêteté qu'ils convertissent les gens à travers les murailles, et que, subissant l'ascendant de la religion et du devoir, j'ai résolu comme vous de rompre un lien qui est un poids pour ma conscience comme un outrage à la morale...

Le roi fit un brusque haut-le-corps :

— Eh quoi ! s'écria-t-il au comble de la stupéfaction, eh quoi ! marquise, c'est vous vous qui me proposez...

— De nous séparer ? Ma foi ! oui, sire. Je prends les devants. Trop heureuse de vous épargner, avec l'ennui de le faire, le chagrin de me l'annoncer.

Elle n'avait pas cessé de sourire :

Le monarque n'en revenait point. Ce n'était pas sans de violentes appréhensions qu'il s'était déterminé à dénoncer cette rupture à sa maîtresse. Il s'attendait de la part de celle-ci, à l'une de ces rages inexprimables dont, au dire de madame de Caylus, il avait plus d'une fois subi l'assaut. Et voici que l'irritable Athénaïs s'exprimait sans aigreur et sans colère. Cette désignation l'offensait dans le fond : n'était-elle pas comme un outrage à sa souveraine majesté ?

— Ainsi, reprit la Merveille, voilà qui est entendu : je quitterai la cour dès demain.

— Dès demain ?...

M. Pichon dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre livre au mépris public les procédés des adversaires de la République et invite le gouvernement à les réprimer. » (Sensation prolongée ; applaudissements à gauche.)

M. Cazenove de Pradines se dirige vers la tribune.

Aussitôt, M. Pichon rectifie la dernière phrase de son ordre du jour. Il dit : « Certains adversaires de la République », au lieu de « les adversaires. »

M. Cazenove de Pradines. — Je remercie l'honorable M. Pichon de la rectification qu'il a bien voulu faire. Je suis de ceux qui combattent la République, mais je la combats loyalement et sous mon drapeau.

La gauche entière éclate en longs applaudissements et nombre de ses membres vont féliciter cet honnête homme qui répudie toute solidarité avec ceux qui déshonorent son parti.

L'ordre du jour Pichon est adopté par 363 voix contre 0.

#### Le Budget de 1889

On est ensuite revenu au budget. Le budget des colonies a été assez rapidement enlevé, sans autre modification qu'une augmentation de 600.000 fr. pour le chemin de fer et le port de la Réunion.

Le budget des pays de protectorat a également passé assez vite. On a, pourtant, un peu parlé sur le Tonkin.

M. Andrieux, notamment, a déclaré qu'il ne pouvait voter les crédits pour notre protectorat en ce pays.

Ces crédits ont été néanmoins adoptés par 265 voix contre 245.

On a ensuite abordé le budget du ministère des finances, dont les 24 premiers chapitres ont été votés presque sans observation.

#### La Haute Cour de Justice

C'est vraisemblablement jeudi prochain, 4 juillet, que la commission des neuf se réunira pour recevoir communication des réquisitions du procureur général et qu'elle se constituera en chambre des mises en accusation.

#### Entre Prussiens et Russes

La Gazette de la Silésie dit que tous les jours il y a des incidents de frontière entre Russes et Prussiens, mais qu'un incident plus grave aurait eu lieu sur la route Posen à Varsovie.

En revenant d'une foire qui avait eu lieu dans un village polonais voisin de la frontière, une vingtaine de paysans prussiens ont livré une vraie bataille à une troupe de paysans russes. Il y a eu huit blessés grièvement, dont trois du côté des paysans russes.

#### Les armements de l'Allemagne

On mande de Berlin que le ministre de la guerre a fait d'importantes commandes d'une poudre sans fumée, analogue à celle des cartouches Lebel.

— Le plus tôt sera le mieux, et je crois que les bonnes résolutions demandent à être exécutées sans retard.

— Vous quitterez la cour sans révolte, sans regret, sans amertume ?

— Sans révolte, sans regret, sans amertume.

Louis se mordit les lèvres. Il ne pouvait admettre que l'on renouât si facilement à sa tendresse. La favorite continua :

— Je n'ai pas lieu d'être inquiète sur le sort de mes enfants. Comme Votre Majesté me le disait tout à l'heure, ils ont près d'eux une seconde mère. D'ailleurs, il me sera permis, je pense, de les venir voir de Clagny...

— De Clagny ?...

— C'est là que je compte me retirer avec le bon plaisir du roi.

— Dans ce faubourg de Versailles ?... Dans cette campagne ?... Dans ce désert ?...

— Ce désert est excellent pour ce que j'y veux faire...

— Et quel, donc ?...

— Mon salut, sire...

— Oh !...

— Je supplierai même Votre Majesté de ne pas venir me déranger dans cette occupation. Oui, comme Madeleine, la grande pécheresse, j'y ferai pénitence de mes erreurs, qui sont aussi un peu les vôtres, et du scandale que tous deux nous avons donné au monde...

Mes jours se partageront entre la prière, la contrition et les bonnes œuvres, — et je ne demanderai au ciel que d'être oubliée de tous ceux qui m'ont connue, comme je les oublierai moi-même.

— Les oublier ?... Tous ?... Sans exception ?

#### Le Portugal en Afrique

Une dépêche de Londres dit que l'Angleterre et les Etats-Unis vont envoyer des vaisseaux de guerre dans la baie de Goa pour s'opposer aux agissements du Portugal qui menace de confisquer le chemin de fer du Transvaal.

#### Les Grèves

Berlin, 29 juin, soir.

Les maçons de Berlin ont décidé de continuer la grève, malgré l'attitude des patrons qui sont décidés à résister et se sont mis en mesure de faire venir et d'employer des ouvriers étrangers à la ville.

Les grévistes comptent sur des secours pour continuer la lutte. Le président de l'assemblée où cette décision a été prise a exprimé la conviction que, dans une huitaine, les patrons capituleraient.

Les ouvriers tisseurs viennent de se mettre aussi en grève ; la grève n'est que partielle, les métiers Jacquard seuls ayant été abandonnés ; mais elle menace de s'étendre. Enfin, les ouvriers cordonniers de la capitale se constituent en grève qu'ils déclareront l'année prochaine. Ils ont divisé la ville en districts classés par fiches et institué une cotisation de 10 pfennigs par semaine, pour former une caisse de grève.

#### La neutralité de la Suisse

Le Journal de Genève dit que les renseignements reçus de bonne source semblent prouver qu'une certaine détente s'est produite, ces jours derniers, dans les rapports entre l'Allemagne et la Suisse. La déclaration de M. Droz a fait une bonne impression à Berlin. On laisserait tomber l'affaire Wohlgenuth ; mais l'Allemagne est moins disposée à abandonner un point de vue qu'on assure être partagé par la Russie et d'après lequel la neutralité imposerait à la Suisse des obligations spéciales envers les Etats garants.

Cependant, on incline à croire que l'Allemagne s'en tiendrait, pour le moment, à une guerre de plume, en prenant acte de l'intention manifestée par le conseil fédéral.

Le Journal de Genève ajoute que le congé qu'a pris M. Hamburger, ministre de Russie à Berne, montre qu'il n'y a pas de danger immédiat à redouter. M. Hamburger a toujours eu soin de séparer nettement son action diplomatique de celle de l'Allemagne dans l'affaire Wohlgenuth et n'a concerté nullement d'avance son intervention avec celle de l'Autriche.

Paris, 29 juin, soir.

La plupart des journaux russes prennent parti pour la Suisse. Ils sont d'accord pour dire que la violation de la neutralité helvétique serait le signal d'une guerre générale.

Le Figaro reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Berne :

« On commence dans la presse suisse une campagne en faveur du rachat des chemins de fer de la Confédération. De cette façon, l'ingérence des

— Sans exception.

Louis abattit d'un coup de canne la tête d'un lis magnifique qui émergeait d'une plate-bande.

Ainsi, on pouvait l'oublier, lui ! Et comme les autres, encore ! Son orgueil démesuré fut blessé jusqu'au vif. Mais, cachant son dépit sous un air rogue et compassé ;

— Il suffit, dit-il froidement, vous partirez quand bon vous semblera.

— Dès demain, sire, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en prévenir Votre Majesté, seulement, je profiterai de l'instant où je suis encore auprès d'Elle pour solliciter une grâce...

— Et laquelle ?

— Oh ! ce n'est pas pour moi que j'importune le roi... Ses bontés, Dieu merci ! ne me laissent plus rien à souhaiter... C'est pour une personne que M. de Montausier lui-même, et M. Bossuet, et M. Bourdaloue jugeraient digne à la fois de leur intérêt et du vôtre...

La marquise se tourna vers Aurore, qui, pendant cette conversation, était demeurée à l'écart :

— Avancez, mademoiselle dit-elle.

La jeune fille obéit émue et rougissante :

— Sire, poursuivait Athénaïs, voici mademoiselle de la Tremblaye, la fille de l'un de vos anciens serviteurs, qui vient se mettre sous la sauvegarde de votre autorité et de votre justice.

Louis examina Aurore, qui s'inclinait devant lui — et, tout impressionné par cette dignité calme et chaste qui empruntait au regard angélique de la jeune fille et à son pur visage un attrait, un pouvoir irrésistible, il répéta machinalement :

— Mon autorité ?... Ma justice ?... Expliquez-

61 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XVII

Madame de Montespan leva sur lui des yeux d'une tranquillité inquiétante.

— On voit bien, reprit-elle en jouant de l'éventail, que Votre Majesté vient de consulter le brelan de médecins de son auguste épouse...

— Que signifie ?

— Hé ! oui : M. Bossuet, M. Bourdaloue et M. de Montausier, — le gouverneur de Mgr le Dauphin, — M. de Montespan, cet homme si parfait que Molière l'a pris, dit-on pour modèle de son Alceste...

— Madame, protesta le monarque avec sécheresse, dans tous les actes de ma vie, j'ai l'habitude de m'obéir qu'à mes propres inspirations.

La favorite poursuivit comme si elle n'avait pas entendu :

— Ces messieurs sont fort éloquents. Ils ont parlé. Vous avez décidé. Il ne me reste plus qu'à m'incliner devant votre volonté comme devant leur sagesse.

banquiers allemands sera évitée. Le gouvernement déclare qu'il n'adhérera au percement du Simplon qu'autant que l'entrée et la sortie du tunnel soient sur le territoire suisse. »

**Une leçon**

Rome, 30 juin.

On commente ici, dans les cercles politiques, un nouvel incident diplomatique qui serait survenu à St-Petersbourg, à l'une des dernières réceptions de la cour.

L'ambassadeur de la cour, M. Marochetti, se serait, paraît-il, approché de l'empereur, pour lui présenter deux nouveaux secrétaires d'ambassade. Mais l'empereur l'aurait évité et la présentation n'aurait pu avoir lieu. Le prétexte qui aurait été donné par le grand maître de la cour à l'ambassadeur d'Italie aurait été celui-ci : « Il n'est pas dans les usages que les secrétaires d'ambassade soient présentés au souverain. »

Ici, on ne veut pas croire à cette application, d'autant plus qu'une pareille présentation a déjà souvent été faite à la cour de Russie sans soulever le moindre incident. Mais on n'ose pas avouer que la diplomatie italienne a reçu une petite leçon de l'empereur qui n'a pas oublié le maladroit incident de l'attache militaire.

**Les affaires d'Egypte**

Le Caire, 30 juin.

Le gouvernement égyptien a reçu un refus définitif du gouvernement français d'adhérer à la conversion de la dette privilégiée.

**Affreuse Tuerie**

Rome, 30 juin, matin.

Hier matin, pendant une marche militaire, à Bénévent, le soldat Borelli, du 7<sup>e</sup> bersagliers, a déchargé son fusil sur ses camarades. Les projectiles ont atteint un caporal, un soldat et deux bourgeois.

Immédiatement entouré, Borelli a fait de nouveau usage de son arme et a tué le major Vanino, qui cherchait à le frapper de son sabre, et a ensuite blessé deux autres soldats et le capitaine Prestinari. Ce dernier a pu enfin s'emparer du fusil de Borelli, qu'il a tué sur le champ.

Le soldat Borelli était resté en arrière de la colonne, à deux ou trois cents mètres.

Caché derrière un arbre, il a tiré quarante-deux coups, dont vingt-quatre à répétition. Il appartenait à la classe 1888, et avait simulé une surdité pour échapper au service militaire.

**Congrès du droit des femmes**

Le congrès international du droit des femmes a voté les résolutions suivantes, dans la dernière séance :

- 1<sup>o</sup> Révision totale du Code, en ce qui concerne la femme ;
- 2<sup>o</sup> Que les femmes puissent exercer la profession d'avocat ;
- 3<sup>o</sup> Que l'article 340, interdisant la recherche de la paternité soit abrogé ;
- 4<sup>o</sup> Que la prison de Saint-Lazare soit démolie ;
- 5<sup>o</sup> Que les sergents de ville aient seuls le droit d'arrêter les femmes ;
- 6<sup>o</sup> Que des refuges soient créés dans tous les arrondissements ;
- 7<sup>o</sup> Que l'on crée dans chaque mairie des bureaux de bienfaisance uniquement dirigés par des femmes ;
- 8<sup>o</sup> Que les emplois d'enquêteurs, de visiteurs, etc., auprès des nourrices, s'exécutent par des femmes, sous la surveillance d'une doctoresse ;
- 9<sup>o</sup> Que l'apprentissage ait lieu dans les écoles et non dans les ateliers ;
- 10<sup>o</sup> Que l'on crée des asiles de travail pour les femmes ;
- 11<sup>o</sup> Que les instituteurs et les institutrices aient un salaire égal ;
- 12<sup>o</sup> Que les femmes aient l'accès des carrières libérales et que ces femmes, médecins, avocats, etc., forment entre elles une vaste ligue.

vous...

Madame de Montespan ne fut pas sans s'apercevoir de l'effet que produisait sur le souverain la radieuse beauté d'Aurore. Quelque chose comme un éclair de satisfaction passa dans sa prunelle et sur ses lèvres :

— Sire, continua-t-elle, mademoiselle de la Tremblaye a failli être, il y a un mois, la victime d'une tentative coupable audacieusement exécutée : on a essayé de l'enlever.

— De l'enlever ?...  
— En plein Paris, presque en plein jour, et ce n'est que par un miracle qu'elle a échappé à ses impudents ravisseurs...

Le roi se cabra :  
— Un rept ?... Dans ma capitale ?... C'est impossible !...  
— Que Votre Majesté daigne plutôt interroger la pauvre enfant...

Louis s'adressa à Aurore :  
— Parlez, mademoiselle, parlez ! Cette assertion me confond au plus haut point. Et j'ai besoin que vous me la confirmiez pour y croire...

Puis, quand la jeune fille eut achevé le récit de ce qui s'était passé sur la berge des Célestins :  
— Sur mon âme, reprit le monarque, un tel méfait ne restera pas impuni... On en découvrira l'auteur... Je donnerai des ordres en conséquence à mon lieutenant de police...

— Le coupable, avança la marquise, est sans doute quelque personnage considérable, hors des atteintes de la loi...

Louis fronça son sourire olympien :  
— Madame, répliqua-t-il gravement, personne

**Courrier de l'Exposition**

Le nombre des visiteurs payants pour la journée du vendredi 28 juin a été de 85,257.

**Que fait la police ?**

Les scandales de chaque soir continuent, dit le *Petit Journal*, aux portes de l'Exposition : les industriels crasseux, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, continuent à offrir leurs services au public indigné, et à l'insulter quand il montre les dents ou la canne, et même quand il reste impassible. Le préfet de police trouve ça très gentil, sans doute, car ses agents paraissent avoir reçu l'ordre de ne pas intervenir.

Nous avons assisté, vendredi, à la scène suivante :

Une dame monte dans sa voiture, une victoria à deux chevaux avec cocher et valet de pied. Ce dernier protège la dame contre le contact d'un officieux en guenilles, qui allongeait déjà la main pour saisir la taille de l'infortunée et l'aider à sa façon.

Furieux d'être ainsi écarté, le joli monsieur crie à la dame :

— Sale vache !  
Et il crache sur la capote de la voiture, qui part au grand trot de ses chevaux.

Tout cela sous les yeux de dix ou douze gardiens de la paix qui se trouvaient justement réunis là.

Charmant, n'est-ce pas, pour nos hôtes et pour nous-mêmes, passants de toutes les classes de la société, propriétaires de voitures ou modestes clients du vulgaire fiacre ? Un de ces soirs, il y aura quelq'un de ces gaillards-là qui se fera assommer par un voyageur peu endurant.

**M. Carnot à l'Exposition**

Le président de la République a fait, jeudi, une visite à l'Exposition. Il est arrivé en voiture à deux heures devant le pavillon du Vénézuéla, ayant à ses côtés une seule personne, le général Brugère.

L'ancien président de la République de Vénézuéla, le général Gusman Blanco, très brillamment entouré, attendait M. Carnot.

Une musique entonne la *Marseillaise*, puis l'air national vénézuélien, tandis que M. Carnot parcourt rapidement les différentes galeries du pavillon.

Au dehors, stationnent trois à quatre cents curieux qui, à sa sortie, accueillent le président par des cris sympathiques.

M. Spuller, accompagné de plusieurs députés, M. Poubelle, préfet de la Seine, sont venus se joindre au cortège qui, précédé de quatre cavaliers de la garde républicaine, à pied, continue sa marche rapide à travers les expositions du Salvador, de Saint-Domingue, de l'Uruguay.

Dans le palais indien, que l'on traverse ensuite, on fait hommage à M. Carnot d'un album superbe, dont la couverture est une plaque d'ivoire merveilleusement sculptée. Un exemplaire de tous points semblable a été offert l'année dernière par ses sujets indous à la reine Victoria, lors de l'exposition de Glasgow.

Une courte station au pavillon d'Hawai, le temps de recevoir un magnifique bouquet, et le président de la République pénètre dans le palais des beaux-arts, à l'entrée duquel M. Jules Simon, à la tête de la commission supérieure de l'histoire du travail, lui souhaite la bienvenue.

Au seuil de la galerie de la peinture grecque, il voit se dresser devant lui un vieillard à la longue moustache soigneusement encaustiquée, et qui est en grande tenue de sauveteur ; tout le devant de son uniforme, depuis le cou jusqu'à la ceinture, est constellé de médailles. Il y en a quatre-vingt-douze.

Ce vieillard n'est autre que le baron de Benneval, ancien préfet de Louis-Philippe, richis-

en France, le roi vivant, ne bravera impunément la loi, qui est une pour tous...

— C'est pour cela, reprit madame de Montespan qu'au moment d'emmener à Clagny cette chère enfant, qui m'a été confiée par une amie :

— Ah ! vous emmenez mademoiselle à Clagny ?...

— Je suis venue supplier Votre Majesté de prendre des mesures pour que nous y soyons toutes deux en sûreté, et pour que ce qui est arrivé il y a un mois ne se renouvelle plus désormais...

Le roi étendit le bras et couvrit la jeune fille d'un geste empreint de cette majesté qu'il savait trouver à un si remarquable degré :

— Soyez tranquille ; mademoiselle est sous ma protection. J'aurai soin que nul n'en ignore, et malheur à qui oserait se rendre coupable envers elle de toute entreprise de la nature de celle que vous me signalez.

— Oh ! sire, que de bontés, murmura la jeune fille.

— Ne me remerciez pas, continua le monarque ; c'est le devoir d'un prince de veiller au repos, à l'honneur de ses sujets.

Il ajouta galement, sans quitter Aurore du regard :

— Ce devoir m'est doux à remplir, quand il a pour objet la fille de l'un de mes gentilhommes et l'une des personnes les mieux accomplies qu'il m'ait été donné d'admirer à ma cour.

— Votre Majesté me comble ! balbutia mademoiselle de la Tremblaye, non moins confuse du compliment que du regard.

— Allons donc ! pensa la *Merveille* : voilà l'amorce jetée, et le poisson va mordre.

sime, et qui depuis de longues années habite Sorrente en Italie. Il est président de soixante-dix sociétés de sauvetage italiennes. Pourquoi le baron de Benneval se trouve-t-il là ? Parce qu'il est exposant.

Il a exposé une sorte de tableau peint à l'encaustique sur ardoise, et représentant la reine Cléopâtre aux prises avec son traditionnel aspic. Ce tableau, paraît-il, est d'une grande valeur.

Plus loin, au seuil de l'exposition des antiquités assyriennes, on présente à M. Carnot deux explorateurs bien connus, sanglés tous deux dans une redingote noire, ornée du même ruban de la Légion d'honneur, tenant à la main le même chapeau gris à haute forme.

L'un est petit et imberbe, l'autre grand et barbu. Le premier de ces deux messieurs... c'est Mme Dieulafoy ; le second, M. Dieulafoy, son mari.

M. Carnot, en leur serrant la main, semble, il faut le dire, un peu surpris de cette mascarade, qui termine, du reste, sa visite.

**Visites princières**

Deux jeunes archiducs, cousins de l'empereur François-Joseph, ont quitté Vienne vendredi dernier. Ils viennent pour une quinzaine de jours à l'Exposition.

A signaler aussi l'arrivée prochaine de la reine de Roumanie, connue dans les lettres sous le nom de Carmen Sylva.

**Bons de l'Exposition**

2<sup>e</sup> Tirage. — 29 juin 1889.

Le numéro 491,197 gagne 100,000 francs ;  
Le numéro 811,139 gagne 10,000 francs ;

Les numéros 155,593 161,813 355,827 471,047 479,933 506,405 827,235 853 480 904,827 1,065,040 gagnent chacun 1,000 francs ;

Les 100 Bons dont les noms suivent seront remboursés par 100 francs :

30,955	42,797	106,268	110,725
133,452	135,962	143,688	147,357
150,704	163,336	182,822	182,960
193,570	203,968	227,119	262,836
261,083	282,016	286,882	298,706
309,246	318,282	318,824	326,484
349,323	355,092	367,183	381,596
390,407	392,800	428,654	434,430
446,516	451,680	457,236	467,193
505,664	519,456	520,694	534,797
571,103	586,005	570,329	601,295
614,806	629,199	642,623	644,643
649,238	654,333	658,855	665,188
673,485	676,396	689,667	701,325
721,530	723,947	732,537	732,683
742,680	757,423	765,289	768,541
772,455	782,467	799,929	799,695
803,886	808,078	815,771	828,614
838,302	850,701	853,932	873,539
893,135	913,319	947,369	951,708
987,909	1,007,463	1,007,674	1,014,868
1,022,588	1,044,040	1,055,431	1,060,159
1,088,590	1,113,196	1,126,359	1,128,348
1,142,000	1,162,081	1,165,899	1,180,268
1,187,423	1,187,833	1,188,780	1,191,207

Le remboursement de ces Bons sera effectué au Crédit foncier de France à partir du 1<sup>er</sup> août 1889.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET REGIONALE**

**Enseignement**

Mlle sœur Besse, Marie-Irma, est déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire suppléante à l'école primaire publique de Soucey-ac, pendant la durée du congé accordé jusqu'aux grandes vacances à M<sup>me</sup> sœur Mabru, institutrice titulaire.

Cette décision aura son effet à dater du 26 juin 1889.

Ensuite, à haute voix :

— Il ne me reste plus qu'à obtenir du roi la permission d'aller prendre humblement congé de Sa Majesté la reine.

Louis souleva son chapeau.

— Cette permission vous est accordée de grand cœur. Nous nous reverrons ce soir, au jeu. C'est là que la reine recevra vos adieux. Vous y amèneriez mademoiselle...

Puis, baissant le ton :

— Quoi que vous m'en ayez dit, d'ailleurs, je me réserve d'aller parfois troubler votre solitude...

Puis, plus bas encore :

— Du reste, vous reviendrez un jour à St-Germain, — je le désire, je l'exige, — quand j'aurai imposé silence à des commérages ridicules, à des conseillers importuns...

Et comme Athéna secouait la tête en façon négative :

— Vous y reviendrez, insista le monarque, quand ce ne serait que pour y produire votre charmante protégée...

— Si Votre Majesté le commande et si mademoiselle de la Tremblaye a besoin d'être présentée, dans ce cas, oui ; mais dans ce cas seul...

.....

Louis s'était éloigné.

Il descendait, toujours songeur, l'une des allées qui conduisaient à la terrasse. Lacour, respectant sa réverie, se tenait à distance raisonnable. En revanche, elle formait un cercle large et touffu autour des trois promeneuses que le roi venait de quitter.

**Contributions directes**

Par arrêté, en date du 28 juin 1889, M. Bousquet, récemment investi du titre de surintendant des contributions directes est appelé à un emploi de son grade dans le département du Lot.

**Acte de probité**

M. Blanchon, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne, ayant trouvé une montre en argent sur la voie publique s'est empressé d'aller la déposer entre les mains du commissaire de police qui la tient à la disposition de son légitime propriétaire.

**Autour du kiosque**

Nous lisons dans la *Dépêche* :

Tout récemment nous sommes fait l'écho de certaines critiques ; d'une part, au sujet de la poussière soulevée sur les allées Fénélon, les jours de concert militaire ; d'autre part, de l'éloignement du chalet où chaque auditeur est tenu d'aller chercher une chaise, s'il veut se reposer.

Nous ne savons encore s'il sera fait droit à ces demandes ; mais, en attendant, nous devons enregistrer une troisième réclamation qu'on nous adresse. Il s'agit de jeunes enfants qui, durant les concerts, courent et errent tout autour du kiosque, et cela au grand désespoir de ceux qui viennent là pour entendre la musique.

Jedi dernier, le tapage était si intense que le chef de musique a failli, nous dit-on, renoncer à continuer le concert.

**Société de tempérance**

Une cérémonie assez nouvelle dans notre ville aura lieu à l'Hôtel de Ville de Cahors, dans la matinée du vendredi 5 juillet prochain.

M. Jules Robyns, trésorier de la Société de tempérance et de statistique de Paris, remettra solennellement une médaille d'argent à M. François Ricau, maréchal des logis, adjoint au trésorier de la 17<sup>e</sup> légion (bis) de gendarmerie, en résidence à Cahors.

Cette médaille a été décernée à M. Ricau, par la Société de tempérance, le 26 mai dernier.

A cette occasion, M. Robyns fera un historique de récompenses données à l'armée par la Société en 1888 et 1889.

**Exposition Universelle**

M. Rozières, ancien député du Lot, conseiller général à Bagnac, a été désigné pour remplir les fonctions de membre du jury de l'Exposition universelle pour la section des animaux vivants, espèce bovine, 6<sup>e</sup> section, race de Salers.

**Les boursiers de l'Etat**

Le ministre de l'instruction publique vient d'inviter les proviseurs, principaux et directrices des lycées et collèges à lui adresser, le plus tôt possible, l'état des bourses nationales qui seront vacantes au 30 septembre 1889.

**Subvention**

M. le Ministre de l'agriculture a adressé la lettre suivante à M. de Verninac, sénateur du Lot :

Monsieur le sénateur et cher collègue, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé cette année, au département du Lot, une subvention de 1,200 fr. et une médaille de vermeil pour le concours d'animaux reproducteurs de la race ovine du Causse du Lot, qui doit avoir lieu le 30 juin à Gramat.

La subvention va être prochainement ordonnée au nom de M. le Préfet du Lot. La médaille sera adressée à ce même fonctionnaire dès qu'elle aura été frappée à la Monnaie.

Agrérez, monsieur le sénateur et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'agriculture,  
Léopold FAYE.

Ce dernier s'arrêta à un moment comme sollicité par quelque apparition, par quelque attraction qu'il laissait derrière lui, il se retourna, et s'adossant au socle d'une statue que le lierre entortillait à demi, il chercha à percer des yeux l'espèce de muraille humaine qui le séparait de la délicieuse créature au prestige de laquelle il s'efforçait en vain d'arracher son esprit et son cœur. En cet instant, et comme si le fauve de marbre auquel il s'accoudait s'animait pour répondre à sa propre pensée, il entendit une voix bizarre qui lui murmurait à l'oreille :

— N'est-ce pas quelle est divinement belle !

Le roi fit volte-face brusquement :

— M. d'Alaméda ! s'écria-t-il.

C'était celui-ci, en effet, qui s'était approché sans bruit et qui saluait le monarque.

Ce dernier n'avait rien oublié de la tragique aventure de sa jeunesse.

Il se rappelait avec horreur cet homme qui avait osé porter sur lui une main sacrilège... Cet homme qui l'avait enlevé, une nuit au château de Vaux, qui l'avait emporté à la Bastille, et qui l'avait enfermé dans ce cachot où il avait failli mourir de peur, de douleur et de rage folle. Cet homme qui l'avait détrôné un instant pour mettre à sa place ce second fils d'Anne d'Autriche, son frère jumeau, cet autre lui-même, qui expiait maintenant le crime d'une ressemblance fatale entre les quatre murs d'une prison éternelle et sous l'épouvantable torture du masque d'acier qu'il ne quitterait qu'à la mort.

(A suivre.)

Veloce-Club cadurcien

Séance du 26 juin

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Gleye, vice-président.

Il est d'abord donné connaissance à la Société d'une lettre de M. Laroussilhe qui donne sa démission de président du Veloce-Club. La démission est acceptée.

Le secrétaire donne lecture d'une deuxième lettre de M. Laroussilhe, disant qu'il verrait avec plaisir la fusion des deux Sociétés, et prie le bureau du Veloce-Club de lui faire connaître son avis à ce sujet.

Sur le rapport fait par M. Tulle, il a été décidé que, pour l'acceptation de nouveaux membres, la Société s'en rapportait à son article 4 des statuts, ainsi conçu :

« Le titre de membre actif est accordé sur la présentation de deux membres. L'admission ou le refus du candidat est prononcé à la majorité des membres. » Le secrétaire est chargé de faire connaître cette décision à M. Laroussilhe.

La question des courses de Gourdon a été ensuite définitivement traitée.

A l'unanimité, il est décidé que le V.-C. C. restera toujours étranger aux questions politiques et qu'il s'efforcera de faire aimer le sport vélocipédique dans la cité cadurcienne et dans le reste du département, où il compte déjà de très nombreuses sympathies.

La séance est levée à 10 heures.

Succès du Veloce-Club

Plusieurs des membres du Veloce-Club cadurcien viennent de concourir aux courses qui ont eu lieu dimanche dernier à Gourdon et à Agen.

A Agen, M. Duaniq a remporté le 2<sup>e</sup> prix de 40 francs de la sixième course. Internationale, bicyclettes. Professionnels, 1<sup>re</sup> série (3,000 mètres).

A Gourdon : Première course (bicyclettes et bicyclettes).

3,000 mètres

Premier prix, 60 fr., M. Nouyrit, de Cahors. Deuxième prix, 30 fr., M. Vilatte, de Gourdon.

Troisième prix, 10 fr., M. Chassaing, de Gourdon.

Deuxième course (tricycles). 2,000 mètres :

1<sup>er</sup> prix, 60 fr., Nouyrit.

2<sup>e</sup> prix, 30 fr., M. Baboulène, de Cahors.

3<sup>e</sup> prix, 10 fr., M. Lasvignes, de Gourdon.

Troisième course (d'honneur), obligatoire pour tous les lauréats de la journée. Prix unique : 20 fr.

Les coureurs sont arrivés dans l'ordre suivant :

MM. Nouyrit, Vilatte et Baboulène,

Le volontariat

M. de Freycinet vient de donner des ordres aux préfets pour que toutes les opérations préliminaires du volontariat qui ont eu lieu à cette époque de l'année soient suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Aucun avis concernant les formalités à remplir ne doit être publié, aucune demande ne pourra être acceptée quant à présent.

Le ministre de la guerre ajoute qu'il se réserve de prendre une décision définitive lorsque la Chambre des députés se sera prononcée sur la loi militaire.

D'autre part, interrogé à ce sujet dans l'une des dernières séances par un député, M. de Freycinet a répondu à peu près : « Je ne puis rien dire quant à présent; tout dépendra du vote de la Chambre. »

Accident

Samedi soir, vers 6 heures, M. Lacassaigne, receveur de l'enregistrement de Montcuq, s'apprêtait à monter dans la voiture pour rentrer chez lui, lorsque le cheval fit un brusque écart qui eut pour effet de briser les brancards.

L'animal s'élança alors en avant et, excité par les débris des brancards qui lui battaient les flancs, est allé se jeter dans la devanture du magasin de la dame Lagarde, marchande de falence.

Le cheval s'est abattu au milieu d'un monceau de plats et d'assiettes qui naturellement l'ont suivi dans sa chute. Tout s'est heureusement borné à des pertes matérielles.

Un vagabond

La police a arrêté le sieur Barrès, Jean, âgé de 60 ans, natif de Bretenoux, pour vagabondage et mendicité.

Ivrogne et batailleur

Des procès-verbaux ont été dressés contre le nommé C... P., demeurant impasse de la citadelle, pour avoir maltraité sa femme sur la voie publique et contre les sieurs B... et J... pour ivresse et tapage nocturne.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 27 juin 1889

Mangieu et sa femme, pris en flagrant délit de pêche, sont condamnés le mari à 50 francs et la femme à 5 francs d'amende.

Rogues, de Vers, est condamné à 10 francs d'amende pour le même délit.

Bos, Louis, père et fils, et François Vignoles, dit Castelnau, sont condamnés à 5 francs d'amende chacun pour pêche à la ligne flottante en temps prohibé.

Firmy, Jean, de Castelnau-Montratier, pris en flagrant délit de port d'engins de chasse, a été condamné à 50 francs d'amende.

Coudere, Marie, domiciliée à Alrieu, près Lalbenque est condamnée à 25 francs d'amende pour avoir jeté des pierres et fait des contusions, sans gravité, à la femme Dajeau, qui passait près de sa grange.

Verdier, Pierre, de Sainte-Alauzie, canton de Castelnau-Montratier, est condamné à 15 jours de prison, pour vol d'une montre, un pot de graisse et divers autres objets au préjudice de la femme Castagné.

L'électricité à Saint-Céré

Nous apprenons que l'inauguration de l'éclairage électrique de la ville de Saint-Céré aura lieu le 14 juillet prochain, Heureuse ville !

LEBREIL

La gendarmerie de Lauzerte a arrêté, ces jours derniers, sur le territoire du département de Tarn-et-Garonde, un nommé Paul Autesserre, 45 ans, forgeron, originaire de Lebreil et domicilié à Montcuq.

Autesserre faisait la contrebande et a été surpris porteur de 2 kilogrammes 600 de tabac à fumer et d'une égale quantité de tabac en poudre.

Autesserre a été écroué à la prison de Moissac.

SAINT-LAURENT

Mercredi soir, vers 7 heures, les parents du jeune X..., domiciliés à Floiras, commune de Saint-Laurent, canton de Montcuq, ne voyant pas revenir de l'école leur enfant âgé de sept ans, s'empressèrent d'aller à sa rencontre ; arrivés à quelques centaines de mètres de la maison, ils trouvèrent, sur le bord d'une mare, le petit sac en toile qui contenait ses livres et ses souliers. Ces objets furent pour eux l'indice certain d'un malheur.

En effet, l'enfant fut trouvé noyé dans la mare au bord de laquelle il s'était arrêté pour s'amuser.

FAITS DIVERS

LE CRIME D'ALBI

Toulouse, 30 juin.

La chambre des mises en accusation de la cour de Toulouse, après une très longue délibération, vient de décider qu'il n'y avait pas de charges suffisantes pour mettre en accusation M<sup>me</sup> Cassan et sa bonne, Elodie Rieunier.

A la suite de cette décision, M<sup>me</sup> Cassan et Elodie Rieunier ont été mises en liberté.

Une bonne femme

Il y a, dit un auteur anglais, trois choses aux quelles une bonne femme doit ressembler et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler.

D'abord elle doit ressembler au limaçon qui garde constamment sa maison ; mais elle ne doit pas, comme ce mollusque, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu elle doit ressembler à un écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge, mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier mot.

Troisièmement, enfin, elle doit être, comme l'horloge de la ville, d'une exatitute et d'une régularité parfaite ; mais elle ne doit pas, comme l'horloge, faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville.

Une noce empoisonnée

A Tomblaine, près Nancy, une douzaine de convives qui assistaient, au mariage d'un jeune homme du nom d'Edouard Alba, sont presque tous mourants ou morts. On a cru d'abord à un empoisonnement accidentel. Maintenant les soupçons les plus graves se portent sur le père du marié.

Il voyait ce mariage avec peine. Pour manifester son mécontentement, il empoisonne toute la noce avec de l'arsenic qu'il met dans une crème, au dessert. Telle est du moins la croyance générale à Tomblaine, où cet événement cause la plus vive émotion. Alba père est sous les verrous. Parmi les invités 4 sont morts, 4 sont à l'agonie.

La foudre

Un terrible orage vient de produire une grave catastrophe à Saint-Plantain (Creuse). Six personnes étaient occupées à biner des pommes de terre, lorsque le tonnerre tomba sur elles. Quatre furent tuées sur le coup et les deux autres ont été frappées de paralysie.

Doléances des fumeurs

La colère règne au camp des fumeurs : le tabac est plein de débris de racines ; les cigares, mous et humides, s'allument difficilement ; ceux qui usent de la cigarette sont particulièrement exaspérés. Chaque jour, des malédictions s'échappent de leur bouche avec la fumée du tabac, et montent vers l'administration.

Ils ont tout lieu, en effet, de se plaindre : la qualité du tabac devient de plus en plus détestable. Sur un paquet de quarante grammes, un cinquième au moins se compose de morceaux de bois. — des poutres, comme disent certains fumeurs. Il en est qui atteignent des proportions fantastiques.

On affirme même qu'un artiste a envoyé à l'Exposition un ravissant petit châlet, vrai chef-d'œuvre, construits uniquement avec les matériaux fournis par les paquets de tabac !

Les malheureux fumeurs sont donc volés ; mais, outre cet inconvénient, déjà capital par ce temps de misère, il en existe un autre plus cruel encore qui se manifeste particulièrement pour les fumeurs de cigarettes : le papier contenant d'aussi grossier tabac se creève : double perte !

Puis voyez les conséquences morales de ce déplorable état de choses : le caractère s'aigrit ; on devient irascible, violent, emporté, la bonne harmonie du ménage s'en ressent.

Qu'elle ne serait pas la responsabilité de l'administration des tabacs, si quelque jour, devant un tribunal, un malheureux genre, poursuivi pour voies de fait sur sa belle-mère, expliquait ainsi sa conduite :

« Dans un accès de rage provoqué par la mauvaise qualité persistante du tabac, j'ai jeté à la tête de la pauvre femme le paquet que je tenais à la main. Fant croire qu'il contenait un tas de choses qui pesaient lourd, car je l'ai presque assommée du coup ! »

Il y aurait acquittement, c'est sûr. Mais quelle honte pour les tabacs !

L'abaissement des montagnes

Au cours d'une des dernières séances du Congrès des Sociétés savantes, M. le docteur Garrigou a lu une étude dont voici la substance :

Dans les Pyrénées, plusieurs points des montagnes semblent se déplacer : par exemple, dans les vallées de l'Ariège, du Volp, de la Pique, etc., au témoignage des vieillards, des villages, bâtis sur le roc, qui ne se voyaient pas des localités inférieures, y sont aperçus aujourd'hui. On peut citer à l'appui de cette constatation, la ferme de Baillières, le village de Montagnagne, celui d'Artigue, etc.

Dans nos contrées, ce phénomène a été constaté depuis longtemps ; les coteaux baissent, parce que la terre qui n'est pas retenue par des bois glisse peu à peu dans les vallées.

Une curieuse opération

Le professeur Gravenigo, de l'Université de Padoue, a fait heureusement une opération tentée en vain jusqu'à présent en Italie et à l'étranger.

Il s'agit de la greffe de la cornée de l'œil d'un poulet dans un œil humain. La greffe a été effectuée il y a huit jours, et la cornée greffée est très transparente, luisante et convexe.

Fraudes sur les vins

Le parquet de Paris intruit en ce moment une affaire relative à des fraudes commises au préjudice du trésor, et ce préjudice atteindrait, d'après le rapport de l'expert, le chiffre de 1,600,000 fr. L'inculpé est un fabricant de vin de raisins secs. Ce fabricant ne déclarait, paraît-il, aux employés de la régie chargés de visiter son usine, qu'une cuvée au lieu de cinq qu'il produisait en peu de temps en précipitant les cuvées à l'aide de levûre.

D'après les renseignements fournis par un ancien ouvrier de la maison, deux employés de la régie se seraient rendus complices de la fraude, ils auraient reçu chaque mois, pour ne pas la dévoiler, la somme de 500 fr.

L'enquête, qui ne fait que commencer, établira si cette dernière accusation est justifiée.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mercredi 3 juillet.

LA

PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux

De MM. Xavier de Montépin et Dornay

AVEC LE CONCOURS DE

M<sup>me</sup> Marie FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain mercredi 3 juillet, qu'aura lieu la représentation de la *Porteuse de pain*, l'immense succès parisien, tiré du roman du *Petit Journal*.

C'est Mme Favart, sociétaire de la Comédie-Française, qui tiendra le principal rôle.

La grande artiste déploie dans ce grand rôle un talent tout à fait extraordinaire et chaque soir elle est acclamée par un public enthousiaste.

Les artistes qui entourent la grande comédienne sont tout à fait de premier ordre et l'interprétation de cette pièce est absolument supérieure.

Les comiques sont désopilants et contribuent eux aussi pour une large part dans l'immense succès de la *Porteuse de pain*.

Cette magnifique tournée a dépassé le nombre de 150 représentations et a obtenu partout, à Bruxelles, à Lille, au Havre, à Nancy, à Nantes, à Toulouse, etc., etc., un succès considérable de pièce et d'interprétation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXPOSITION UNIVERSELLE

Fête Nationale du 14 Juillet

Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, et pour faciliter la visite de l'Exposition par les habitants de la province, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans rendra valables jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Mardi 16 Juillet les Billets Aller et Retour, réduits de 25 % sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares de son réseau, du Vendredi 5 Juillet inclus au Lundi 15 Juillet inclus (Tarif spécial A n° 9).

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Vendredi 12 Juillet au Lundi 15 juillet, seront exceptionnelle-

ment valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mardi 16 Juillet.

Train de Plaisir

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889 et de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac, le vendredi 5 juillet à 5 h. 25 soir et de Rodez à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 16 juillet à midi 30.

Prix des places, aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> Classe 48 fr. ; 3<sup>e</sup> Classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires, à Paris, 2<sup>e</sup> Classe 44 fr. ; 3<sup>e</sup> Classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive, St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> classe, 38 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 4 juillet à 6 h. du soir.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, la Compagnie d'Orléans délivrera, pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, aux exposants, sur justification de leur qualité, des cartes d'abonnement trimestrielles pour Paris, comportant une réduction de 40 % sur les prix prévus par son tarif spécial A, n° 3.

Toutefois, cette réduction ne portera que sur les cartes délivrées pour des parcours excédant 50 kilomè res.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

De Cazouls à Saint-Denis

Table with 5 columns: Station, Matin, Soir, Soir, Soir. Rows include Cazouls, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis.

De Saint-Denis à Cazouls

Table with 5 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include St-Denis, Martel, Le Pigeon, Souillac, Cazouls.

BULLETIN FINANCIER

Du 1<sup>er</sup> juillet 1889.

La liquidation des rentes a été laborieuse et beaucoup moins facile qu'on ne le supposait. Les reports se sont élevés jusqu'à 27 centimes sur le 3 0/0 et nombre d'acheteurs ont préféré se liquider que d'accepter ces conditions onéreuses.

Le cours de compensation a été fixé à 84,30 contre 86,60 cours du mois de Mai. Il faut, toutefois tenir compte du coupon de 75 centimes qui vient d'être détaché.

Si le marché de nos rentes a été franchement mauvais, les valeurs et les fond étrangers, en revanche ont été très fermes. Il ne faut donc attribuer la surprise d'aujourd'hui qu'à la position de place moins dégagée qu'on ne le croyait, et du tout à la situation étrangère qui devient de plus en plus rassurante.

Il est donc à supposer que la journée de demain sera la contrepartie de celle d'aujourd'hui. Le 3 0/0 clôture à 81,40 fin juillet. Le 4 1/2 est à 104,62. L'Italien remonte à 97 fr., soutenu par l'approche de son coupon. L'extérieure est très demandée à 76 1/16 et nous prévoyons un gros mouvement en raison de la conversion du Cuba dont nous avons déjà parlé.

Le Hongrois, 87 fr. Les fonds russes sont sans changement sur les cours de samedi. Le turc, 16,22.

Les valeurs de crédit sont relativement fermes. Le Foncier, 1.312, Banque de Paris, 756, Lyonnais, 670, Banque ottomane, 522, Egypte, 452. Le Rio est tenu à 274.

Le Comptant est un peu moins satisfaisant. Toutefois son allure est bien meilleure que celle du terme. Ce n'est pas un indice de baisse pour le mois de juillet.

BOURSE. — Cours du 1<sup>er</sup> juillet 1889.

Table with 2 columns: Instrument, Price. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse, Emprunt Russe 4 0/0 1889.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, journal hebdomadaire. Abonnements: Un an: France, 24 fr.; Etranger, 27 fr. (33<sup>e</sup> année). Bureaux, 13, Quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 1683, 29 juin 1889. Texte: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lénôtre. — Les compositeurs russes. — Les inondations en Pensylvanie. — Fête à l'abbaye de Gif. — Au Conseil municipal. — Théâtre illustré: Hippodrome: « Les exercices du lion Prince ». — La fête municipale des jeux scolaires. — « Un Coquin d'oncle, nouvelle, par Ch. Legrand. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echees, par S. Rosenthal. — Chronique du Sport. — Récréations de la famille. Rébus.

Gravures: Exposition universelle: La Noubia des turcos à l'Esplanade des Invalides. — Beaux-Arts: « Les forges et scieries de Saint-Chamand ». — Amérique: La catastrophe de Johnstown. — Une fête villageoise chez M<sup>me</sup> Adam. — Les compositeurs russes dont les œuvres sont exécutées aux concerts du Trocadéro. — Paris: Une séance du Conseil municipal. — A l'Hippodrome. Le lion, le cheval et le chien. — La Ligue nationale de l'éducation physique au bois de Boulogne. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE MUSÉE DES FAMILLES, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 4<sup>e</sup> Juillet 1889. — Les grands serpents, par Maurice Maindron. — Causerie sur l'Exposition Universelle, par Hip. Gautier. — Mœurs et coutumes de Padolie, par la comtesse E. Morcoff. — Le Dieu Pepetius, par P. Jacob, bibliophile. — L'aumône au village, poésie, par F. T. — Chronique, Causerie de Quinzaine. Asinus, asinum, fœtus, par François Deschamps. — Le Salon de 1889, par Gaston Cougny. — La Légende de Mercédès, par Pierre Perrault. — La vision de l'écolier puni, par Er. d'Hervilly. — Correspondance et Concours, par Eug. Muller. — Illustrations par Specht, A. Sandoz, A. Parys, M<sup>lle</sup> Herlang, Ad. Marie, J. Waegre, Ar. Dumaresq, Moreau de Tours, J. Geoffroy, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE. H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris.

Rarement, même dans les Revues les plus en vogue, nous avons rencontré autant d'articles intéressants réunis que dans la 188<sup>e</sup> livraison de la « Grande Encyclopédie ». Elle renferme en effet: une histoire humoristique des « Cabarets », où l'on décrit le plus curieux de ces établissements, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours; une remarquable étude de M. Lœb sur la « Cabale juive »; deux monographies des plus fouillées sur les « Cabinets de lecture » et sur le célèbre « Cabinet noir », où l'on trouvera les détails les plus

complets sur l'origine et les transformations successives de cette institution qui a existé sous tous les gouvernements, bien qu'ils l'aient tous niée; un travail étendu et fort savant de M. Hild sur les « Cabires », qui jouent un rôle si important dans la mythologie grecque; enfin un grand article industriel sur la fabrication et l'emploi des « Cables ».

Une livraison spécimen est envoyée contre 1 franc en timbres-poste.

ST-NICOLAS (10<sup>e</sup> année). Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris. — Sommaire du numéro 30, 27 juin 1889. — Histoire d'un vieux Pont. Victorien Aury. — Le tailleur Pothinus. P. Fréde. — Deux sous les Marrons. Tante Nicole. — Ahmed le Pêcheur d'Eponges. S. E. Robert. — Un généreux Mensonge. Saadi. — Le Chagrin de Charlot. Jany. — Boîte aux lettres. Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Clinton Peters, Frédéric Régamey, J. Geoffroy, A. Parys, Jeannot, Gaillard, etc., etc.

« Le Secret de la Javotte » et « La Mouche » composent presque exclusivement les séries 24 et 25 des « Œuvres complètes d'Alfred de Musset » publiées en livraisons illustrées à 40 centimes. Nous applaudissons à cette vulgarisation des œuvres du grand poète, qui obtient d'ailleurs tous les succès qu'elle mérite.

LA NATURE. Bureaux à la librairie G. Masson, 120, boulevard St-Germain, Paris. — Sommaire du 29 juin 1889. — L'Institut Pasteur. — La typographie musicale. Georges Tausend. — Les danseuses japonaises. Prince Roland Bonaparte. — La Tour Eiffel. Gaston Tissandier. — Les canaux de l'Empire d'Allemagne. D. B. — Hélices en bronze de manganèse. — Fabrication du fer blanc. A. Bleunard. — La larve de la Salamandre tachetée. F. Moequard. — Chronique. — Académie des sciences séance du 24 juin 1889. S. Meunier. Le premier bateau à vapeur sur la Seine à Paris. — Supplément: Boîte aux lettres. — Communications. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine.

LA GRANDE REVUE, paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements: Etranger, 35 fr.; France, 30 fr. Bureaux: Rue Halévy, 14, Paris. Sommaire du numéro du 25 juin. — Salon de 1889. Armand Silvestre. — Questions maritimes (La défense des côtes). Mathurin Navicou. — Le Grain de Beauté. Arsène Houssaye. — La Roumanie. Pène-Siefert. — Histoires de Saltimbanques. Octave de Paris. — Suggestion! Hippolyte Hécauyer. — Poésie. Charles Bourgaud-Ducoudray. Les Bêtes à Bon Dieu. Alphonse Karr. — L'Exposition Universelle. Albert Delaporte. — La Vie russe. Iwan Rienko. — Le Théâtre. Montfleury. — Chronique politique. Ahikoff. — Histoire au jour le jour. Alceste. — Carnet parisien. Baronne de Spare.

Nouvelle prime gratuite offerte aux abonnés de la « Grande Revue »: Huit Tickets d'entrée à l'Exposition Universelle.

LE BON JOURNAL paraît le jeudi et le dimanche. Abonnements: Un an: France, 15 fr.; Etranger, 18 fr. Bureaux à la librairie C. Marpon et Flammarion, éditeurs. — (5<sup>e</sup> année). Sommaire du numéro 336, 30 juin 1889. — L'Adieu de Suzanne. H. Morel. — Charles Merveil. La Comtesse Hélène (suite). — Louis Enault. Le Château des Anges (suite). — Armand Silvestre. Rose de mai (suite). — H. Escoffier. Le Mercier de Lyon (suite). — Frédéric Soulié. Les Aventures de Saturnin Fichet (suite).

LE TOUR DU MONDE, nouveau journal des voyages. — Sommaire de la 1486<sup>e</sup> livraison (29 juin 1889). — Six mois de séjour dans l'antique capitale de Mithridate et la patrie de Diogène, par M<sup>me</sup> Lydie Paschkoff, membre de la Société de géographie de Paris. — 1888. — Texte et dessins inédits. Quinze gravures de G. Vuillier, P. Sellier et Thiriart, et une carte.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 805<sup>e</sup> livraison (29 juin 1889). Texte: L'Épave mystérieuse, par M<sup>me</sup> de Nanteuil. — Le palais des machines à l'Exposition universelle, par Maurice Daubin. — Le mousse de Portiou, par Henri Meyer. — Le palais de la guerre à l'Exposition universelle, par E. Duboussot. — Illustrations de: Myrbach, Tofani, Weber, Schiff, etc. — Abonnements: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire un moment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois: 12 fr.; Six mois: 24 fr.; Un an: 48 fr.

DEMANDEZ chez les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

Hygiène de la Saison

Évitez avec soin la grande chaleur, tenez vous la tête fraîche, dégagez les muqueuses de l'estomac et des intestins, et pour cela, faites un usage régulier des Pilules Gicquel, remède si efficace contre le manque d'appétit, les maux de tête et d'estomac, les étourdissements, les migraines, les congestions. Elles sont très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hypertension, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les Pilules Gicquel à 1 fr. 50 la boîte.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Paris with departure times and fares.

ÉPICERIE A VENDRE

DE SUITE BONNE CLIENTÈLE S'adresser à M. Brunet, propriétaire, rue Fénelon. Facilité de paiement

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX

A CÉDER UNE IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

en pleine prospérité Située dans un chef-lieu de département du centre, possédant un journal politique conservateur, très répandu dans la contrée. 3 presses Marinoni; presses à bras, à satiner, à rogner; caractères neufs pour Labours, etc. etc. S'adresser pour tous renseignements aux initiales E. G., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Les biens ci-après situés en Périgord

1° LA PROPRIÉTÉ DE BORIE-BRUT, à la porte de Périgueux, contenant 348 hectares. Château et dépendances. Jardins anglais et potager. Treize métairies et bordrages et une réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très-bien aménagés.

2° LES DEUX PROPRIÉTÉS DE BEYLIE ET DE PREYSSAC réunies, commune de Château-Lévêque (station de la ligne de Paris à Périgueux), contenant 285 hectares. Quinze métairies et bordrages. Magnifiques prairies arrosées par la rivière la Beaunonne. Terres de première qualité dans la vallée de cette rivière.

3° LA PROPRIÉTÉ DE LADOUZE, commune de ce nom, à 3 kilomètres des Versannes (station de la ligne de Paris à Agen), contenant 755 hectares. Maison de Maître et dépendances. Dix-huit métairies et une importante réserve. Bois taillis, essences chêne et châtaignier, très bien aménagés.

Ces trois propriétés parfaitement administrées donnent un revenu excellent et certain.

Chacune de ces métairies à un important cheptel. Très belle chasse sur les propriétés de Borie-Brut et de Ladouze.

Pour renseignements et traiter, s'adresser à M. Gustave QUARTIER, Expert en immeubles, 27, Cours Tourny, à Périgueux.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Évêque (Lot)



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Confectionnés promptement et sans trace des chutes, arceaux, courures, plumes, cravasses, cassures, perçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies, Flacons de 1.50 et 2.50 avec instruction. So défilés des contre-façons. — Exiger le vrai Réparateur TRIGAUD, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nus-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

MODES DE PARIS

M<sup>me</sup> DE VERNANT à l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.

3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.

Le propriétaire-géran', Layton.